

Théo
Hélène
4^e

Lors de la première intervention de l'éducateur PSS. Elle a permis aux élèves de découvrir des institutions judiciaires. Des professionnels associés à l'univers judiciaire.

- ① Pour faire le métier PSS, il faut un bac +3, une formation de 18 mois. Il faut savoir que ce métier est reconnu par l'état avec option éducateur de la jeunesse. Ce métier consiste à qu'un professionnel intervient sur décision judiciaire auprès des jeunes -
- ② L'intervention de la juriste.
Ce travail consiste à aider des victimes. Pour exercer ce métier, il faut un bac +4. Ce métier peut être dangereux si les personnes font des actes dangereux, le salaire est de 1600€ et peut aller jusqu'à 2000€.
- ③ L'intervention des surveillants de prison.
Pour travailler dans ce domaine avant il fallait le brevet + concours mais à partir de 2025 il faudra un bac surveillant. Les avantages sont les vacances et le travail d'équipe mais les inconvénients sont ; le travail le week-end et la violence qu'il peut y avoir. Le salaire. Pour les

fin de carrière du surveillant et
environ de 2300 - 2400 € et pour
un début de carrière d'un surveillant
environ 2000 € net

⑤ Lors de l'intervention sur les
magistrats mais au-dessus d'une autre
facette de l'institution : judiciaire. Pour faire ce
métier il faut minimum Bac+4 et une
formation de 31 mois et réussir un
concours d'entrée à l'École nationale de la
Magistrature à Bordeaux (ENM).
Le parquet ressemble « les procureurs », il
dirige les enquêtes et engage les poursuites.
Les magistrats du siège : c'est ceux
qu'on appelle « les juges ».

④ Pendant l'intervention du
gendarme. Pour faire ce métier il
faut un bac+5 et un concours et puis
par la suite une formation de 12
mois au sein de l'école de gendarme-
rie. Le salaire de ce métier est de
1200 € minimum.